

**Objet : Budget général - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 et reprise partielle des résultats budget des activités « camping/ auberge/ studios » du budget annexe Bases de loisirs du sougey (06002) dans le budget principal de la CCLA (06000)**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 14 avril 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). FRANCONY (Pouvoir P. ZUCCHERO). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). ILBERT. MANSOZ. MARCHAIS. ROSSI. VOISIN. WDOVIK (Pouvoir A. FAUGE). WROBEL (Pouvoir F. DUPRAZ).

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée la délibération 2025\_14\_04\_2 relative à la correction des bilans de des activités « auberge », « Camping » et « Studios » transférées du budget annexe « Base de loisirs du Sougey » au budget général en 2023 ;

**Présente** les résultats 2024 ainsi que les restes à réaliser 2024 du budget principal :

	Budget principal CCLA (06000)	Budget Annexe Bases de Loisirs – Activités « camping/auberge/ studios » (06002)	RESULTATS CUMULES
Résultat de l'exercice	562 355,82	0,00	562 435,82 €
Résultat antérieur reporté	400 030,31	0,00	400 030,31 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	962 386,12	0,00	<b>962 466,13 €</b>

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>			
Déficit d'investissement (D 001)		- 26 395,47	
Excédent d'investissement (R 001)	1 006 573,87		<b>980 178,40 €</b>

RESTES A REALISER DEPENSES	<b>2 733 190,68 €</b>
RESTES A REALISER RECETTES	<b>1 635 482,68 €</b>
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>1 097 708,00 €</b>

**Propose**, après avoir pris en compte le transfert complémentaire du déficit d'investissement des activités « camping, auberge, studios » du budget annexe « Base de loisirs » vers le budget principal sur l'exercice 2025 pour un montant de 26 395,47 €, d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

<b>Affectation en réserves (R 1068)</b>	<b>117 529,60 €</b>
<b>Report en fonctionnement (R 002)</b>	<b>844 936,53 €</b>
<b>EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTÉ (D 001)</b>	<b>980 178,40 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Considérant l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget principal,

Considérant les résultats 2024 du budget principal,

Considérant le transfert complémentaire du déficit d'investissement des activités « camping, auberge, studios » du budget annexe Bases de loisirs vers le budget principal sur l'exercice 2025 pour un montant de 26 395,47 €,

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal comme suit :

<b>Affectation en réserves (R 1068)</b>	<b>117 529,60 €</b>
<b>Report en fonctionnement (R 002)</b>	<b>844 936,53 €</b>
<b>EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTÉ (D 001)</b>	<b>980 178,40 €</b>

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

